

Cote du document: EB 2021/132/R.33/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 18 d)
Date: 19 avril 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixantième réunion

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath
Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto
Cheffe
Information financière et finances
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session
Rome, 19-21 avril 2021

Pour: **Information**

Résumé

1. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la cent soixantième réunion du Comité d'audit s'est tenue par visioconférence.
2. Le Comité d'audit a examiné un grand nombre de documents, qui seront pour la plupart soumis au Conseil d'administration pour examen ou approbation à sa cent trente-deuxième session. Les points suivants figuraient à l'ordre du jour:
 - Besoins de financement au titre du quarante-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2021;
 - Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2020, assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière;
 - Examen annuel des activités du Bureau de l'audit et de la surveillance;
 - Sujets relatifs au modèle opérationnel et au cadre de financement pour FIDA12 (2022-2024) – pour examen:
 - a) Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (AC 2021/160/R.7 + Add.1)
 - b) Mise à jour des conditions de financement du FIDA (AC 2021/160/R.8 + Add.1 + Add.2)
 - Informations actualisées sur l'utilisation des crédits reportés.

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixantième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter les questions qu'il a examinées à sa cent soixantième réunion, tenue le 7 avril 2021, à l'attention du Conseil d'administration. Compte tenu de la situation d'urgence provoquée par la COVID-19, la réunion s'est tenue au moyen de l'outil de visioconférence en ligne Zoom.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Procès-verbal de la cent cinquante-neuvième réunion du Comité d'audit

3. Le procès-verbal a été approuvé, avec les modifications proposées par les membres du Comité.

Plan relatif à la sélection du Commissaire aux comptes (2022-2026) (AC 2021/160/R.10) – pour information

4. La direction a indiqué que, conformément à la Politique concernant la rotation du Commissaire aux comptes du FIDA et les services rendus, Deloitte & Touche SpA achèverait son second mandat en procédant à l'audit des états financiers de 2021. La direction a présenté le processus de sélection du nouveau cabinet d'audit externe, dont le mandat couvrira les exercices 2022 à 2026 inclus.
5. Le document a été examiné. Il a été noté que le Royaume-Uni appuierait le processus de sélection en qualité de référent du Comité d'audit, tandis que le président, qui s'engageait également à suivre le processus, a encouragé les autres membres du Comité à faire de même, dans la mesure du possible.

Besoins de financement au titre du quarante-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2021 (AC 2021/160/R.11) – pour examen

6. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en précisant les tirages nécessaires pour l'exercice 2021, compte tenu des dernières ressources disponibles pour engagement et des décaissements prévus. Le document a été examiné par les membres du Comité et serait soumis au Conseil d'administration à sa prochaine session, pour approbation.

Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration – pour examen

a) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2020 (AC 2021/160/R.13)

d) Rapport sur l'état des contributions à la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (AC 2021/160/R.16)

7. La direction a présenté une vue d'ensemble de la performance du portefeuille de placements pour l'exercice 2020, qui a pâti de la volatilité liée à la pandémie de COVID-19, ainsi que des informations actualisées sur l'état de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12).
8. Le Comité a examiné les documents, qui seraient soumis pour information au Conseil d'administration à sa prochaine session.

Projet d'ordre du jour provisoire pour la cent soixante et unième réunion du Comité d'audit (AC 2021/160/R.12) – pour examen

9. Le Comité a examiné et adopté l'ordre du jour de la cent soixante et unième réunion, et a noté qu'elle se tiendrait le 28 juin 2021.

Questions diverses

a) Informations actualisées sur la proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec le Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement du Canada à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA11

10. La direction a présenté oralement les éléments nouveaux concernant les modalités d'emprunt récemment convenues avec le Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement du Canada. Il a été noté que le prêt avait déjà été approuvé par le Conseil d'administration, par la voie d'un vote par correspondance, le 5 mars 2021.
11. Le Comité a pris note de ces informations.

b) Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action

12. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté oralement des informations actualisées sur ce plan d'action approuvé en décembre 2017. La Division des politiques et des résultats opérationnels avait suivi l'avancement de la mise en œuvre des engagements souscrits au titre de FIDA11, notamment l'engagement n° 42, qui était à présent pleinement rempli. AUO avait déjà constaté que les 22 initiatives figurant dans le plan d'action avaient été en grande partie mises en place avant 2020 et avait donc décidé, avec l'accord de la direction, de ne pas établir de rapport de situation pour 2020, considérant que son utilité serait limitée. AUO envisagerait d'ajouter une évaluation finale du plan d'action dans son plan de travail pour 2022. La Division des politiques et des résultats opérationnels a présenté un point sur les initiatives en cours.
13. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur la possibilité de soutenir les gouvernements par des dons visant à accroître la transparence dans le cadre de la publication des données, ainsi que sur la mise en œuvre du Cadre des retours d'information opérationnels des parties prenantes. Les membres du Comité ont par ailleurs demandé s'il serait possible de publier en temps voulu les rapports d'audit interne sur la plateforme interactive réservée aux États membres.
14. La direction a donné au Comité des précisions sur les dons visant à renforcer les capacités des gouvernements s'agissant de la gestion axée sur les résultats, et notamment de la communication des résultats et des effets directs. AUO a en outre précisé que les rapports d'audit interne étaient publiés conformément aux procédures en vigueur. Le Comité ayant demandé que ces rapports soient mis à la disposition des membres du Comité en amont, AUO se coordonnera avec le président du Comité afin qu'on procède ainsi désormais. La Charte d'AUO serait modifiée en conséquence, au besoin.
15. Le Comité a pris note de ces informations.

États financiers du FIDA – pour examen:

- a) **Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2020, assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière (si nécessaire, une séance à huis clos aura lieu avec le Commissaire aux comptes) (AC 2021/160/R.3 + Add.1 + Add.2 + Add.3)**
- b) **Examen de haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2020 (AC 2021/160/R.4)**

16. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour et a souligné que le Commissaire aux comptes avait émis un avis sans réserve sur les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2020. Pour l'exercice financier 2020, la direction avait

confirmé, dans sa déclaration, l'efficacité opérationnelle de tous les éléments clés du contrôle interne de l'information financière. Cette déclaration avait fait l'objet d'une attestation indépendante du Commissaire aux comptes du FIDA.

17. La direction a recensé les principaux facteurs qui influent sur la situation financière et les résultats du FIDA, soulignant que la situation financière d'ensemble était saine et que la viabilité à long terme faisait l'objet d'un suivi attentif. Il a été noté qu'à la fin de décembre 2020, tous les ratios financiers respectaient les limites fixées par le FIDA et que les liquidités dépassaient l'exigence de liquidité minimale. Le Commissaire aux comptes a fourni des précisions sur les activités d'audit et les contrôles ou évaluations supplémentaires réalisés au vu des risques engendrés par la pandémie de COVID-19.
18. Les membres du Comité ont demandé des informations sur certaines tendances et hypothèses, ainsi que des clarifications sur les conséquences possibles de la procédure de notation sur l'élaboration des états financiers.
19. La direction a donné les précisions demandées. Le Commissaire aux comptes a expliqué que les normes du secteur avaient été respectées dans le cadre de l'élaboration des états financiers, et que la procédure de notation n'avait pas eu d'incidence sur ladite élaboration.
20. Les états financiers consolidés ont été considérés comme ayant été examinés; ils seraient soumis à la cent trente-deuxième session du Conseil d'administration pour entérinement, avant leur approbation officielle par le Conseil des gouverneurs en février 2022.

Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) en 2020 et examen de l'adéquation des mécanismes de surveillance interne (AC 2021/160/R.5) – pour examen

21. AUO a présenté le rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête en 2020. Il a souligné que les vastes réformes menées par le FIDA au niveau organisationnel et financier, ainsi qu'au niveau des ressources humaines et des processus opérationnels, s'étaient poursuivies en 2020, et avaient mis à rude épreuve les capacités du personnel et l'environnement de contrôle. Il a été noté que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé les problèmes et que le FIDA avait mis en place en temps voulu un large éventail de mesures qui avaient atténué les incidences négatives.
22. Les travaux d'audit menés par AUO en 2020 sur les pôles régionaux, les programmes de pays, les technologies de l'information et des communications, les procédures de sécurité, la gestion des risques de fraude et les contrôles financiers avaient, dans l'ensemble, mis en évidence une bonne conformité avec les contrôles et les décisions institutionnelles. Rien n'indiquait l'apparition de risques opérationnels significatifs associés aux changements en cours ou à la pandémie.
23. Les travaux d'audit limités menés par AUO sur les programmes de pays mettaient en évidence la nécessité de renforcer la supervision par le FIDA des activités de passation de marchés et de gestion de contrat. AUO a mentionné qu'il apparaissait clairement que l'architecture financière du FIDA avait été considérablement renforcée en 2020. AUO a en outre indiqué que l'attribution d'une note de crédit publique AA+ par deux agences de notation vers la fin de l'année témoignait des progrès importants accomplis dans ce domaine et de l'efficacité de la gestion des risques financiers.
24. La réception d'un nombre élevé d'allégations de corruption en rapport avec des projets, tendance apparue en 2018, s'était poursuivie en 2020 malgré le ralentissement de l'activité opérationnelle dû à la pandémie mondiale.

25. En 2020, AUO avait fait face à des problèmes de capacités en raison d'une forte rotation du personnel et des consultants et de la participation de quatre fonctionnaires au processus de réaffectation des effectifs du FIDA, lequel demande beaucoup de temps. AUO a également fait un point à l'intention du Comité sur son budget et l'allocation par la direction des ressources supplémentaires demandées pour répondre à ses besoins pour l'année. AUO a par ailleurs informé le Comité que les deux recommandations concernant le programme de pays pour le Bénin avaient été mises en œuvre.
26. Les membres du Comité ont noté que l'exécution des programmes et les passations de marché étaient des questions récurrentes, et que la mise en œuvre des réformes en cours dans une période aussi difficile avait mis l'environnement de contrôle sous tension. Le Comité a demandé des informations sur: la date de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit qui avait été demandée; les mesures prises pour préserver la continuité des opérations d'AUO compte tenu des changements en cours dans les effectifs et pour assurer une couverture adéquate des risques recensés (augmentation des risques liés à la cybersécurité, par exemple); la diffusion au sein du FIDA des constatations relatives à la fraude et à la corruption, aux fins de prévention et d'atténuation des risques; le ralentissement apparent de la mise en œuvre des recommandations d'audit.
27. AUO a indiqué que des évaluations externes de la qualité étaient réalisées tous les cinq ans et que, compte tenu du processus rigoureux d'autoévaluation annuelle mis en place au titre du programme d'assurance qualité et d'amélioration de la qualité, il ne considérait pas qu'il était nécessaire d'avancer la date de la prochaine évaluation. S'agissant de la continuité des opérations, il a été noté que le Bureau avait mis en place des procédures éprouvées, stables et complètes et un processus rigoureux de transfert des responsabilités, et qu'il ne prévoyait pas de perturbations notables du fait de la transition. Toutes les solutions préconisées pour le Bénin et le Nigéria avaient été mises en œuvre; le ralentissement dans la suite donnée aux recommandations était principalement dû à la nécessité de veiller à une harmonisation avec les réformes en cours liées à l'examen des processus opérationnels. Le Comité exécutif de gestion du FIDA suivait de près l'état d'avancement de l'application des recommandations. AUO a indiqué aux membres qu'il communiquait systématiquement les informations issues des enquêtes à la direction aux fins d'atténuation des risques. La direction a souligné l'importance des réunions trimestrielles entre AUO et l'ensemble des départements et divisions concernés (Département de la gestion des programmes, Division des services de gestion financière et Division du Contrôleur financier) pour atténuer efficacement les risques de fraude et de corruption.
28. Le document a été considéré comme ayant été examiné.

**Informations actualisées sur l'utilisation des crédits reportés
(AC 2021/160/R.6) – pour examen**

29. La direction a présenté des informations actualisées sur l'utilisation des crédits reportés, en indiquant que le solde reporté de 2020 à 2021 s'élevait à 15,48 millions d'USD. Le Comité a été informé que 17,8% des fonds environ avaient été alloués et utilisés.
30. Les membres du Comité ont demandé des clarifications sur les bureaux de liaison, les principes de répartition appliqués pour le report des fonds de 2020 et l'éventuel subventionnement croisé d'activités du fait de l'utilisation de crédits reportés, ainsi qu'un point sur la manière dont le FIDA donnait suite aux recommandations actuelles issues des audits.
31. Les membres du Comité ont en outre réaffirmé que la communication régulière d'informations actualisées sur l'utilisation des crédits reportés était très utile et que ces fonds ne devaient pas servir à couvrir des dépenses récurrentes.

32. La direction a expliqué que des principes de répartition rigoureux étaient appliqués pour veiller à ce que seules des activités ponctuelles puissent être financées par des crédits reportés. Un système avait été mis en place pour éviter les subventions croisées. Il a été en outre précisé que les crédits reportés étaient principalement utilisés pour remédier à des problèmes liés à la pandémie de COVID-19 (assurer la sécurité physique et la cybersécurité, par exemple) et à la phase 2.0 du processus de décentralisation.
33. La direction a confirmé que le prochain point sur l'utilisation des crédits reportés serait communiqué en septembre, comme prévu.
34. Le Comité a pris note des informations, qui seraient soumises au Conseil d'administration à sa prochaine session.

Sujets relatifs au modèle opérationnel et au cadre de financement pour FIDA12 (2022-2024) – pour examen:

- a) **Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (AC 2021/160/R.7 + Add.1)**
 - b) **Mise à jour des conditions de financement du FIDA (AC 2021/160/R.8 + Add.1 + Add.2)**
35. La direction a présenté ces points de l'ordre du jour en soulignant que les deux documents avaient été élaborés en parallèle, à partir des discussions tenues au sein du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance du Conseil d'administration et durant deux séminaires informels du Conseil d'administration. Il a été noté que la création du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) était l'un des éléments clés de la réforme de l'architecture financière du FIDA.
 36. Le Comité a également pu bénéficier de l'intervention du président du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance. La direction a souligné que le document présenté sur le MARE était fondé sur les principes et critères suivants:
 - Sélection des pays et critères d'admissibilité: trois critères conformément à FIDA11 (axe stratégique, capacité d'absorption et appropriation) et niveau d'endettement (seulement pour le MARE);
 - Offre de ressources empruntées: les emprunts engagés ou obtenus et les emprunts prévus, tels que définis selon la méthode de détermination des ressources disponibles pour engagement, seront pris en considération pour fixer le volume des financements;
 - Limites par pays établies en fonction des risques: ces limites opérationnelles indicatives par pays seront considérées comme l'exposition prudente à respecter pour chaque pays en fonction des fonds propres utilisés;
 - Conditions de financement différenciées: les principes énoncés dans les piliers de la politique de reclassement seront respectés;
 - Accès fondé sur la demande, conformément au mandat du FIDA, aux priorités des pouvoirs publics et aux principes d'efficacité des activités de développement.
 37. La direction a en outre indiqué que l'actualisation des conditions de financement constituait le quatrième des cinq piliers du MARE. Elle a également souligné que les conditions de financement proposées reposaient sur les principes fondamentaux de différenciation des conditions de financement en fonction des trajectoires économiques des pays, afin que les pays à faible revenu bénéficient des degrés de concessionnalité les plus élevés. Il a également été noté que le barème actuel de tarification serait maintenu pour FIDA12, à condition qu'il permette d'assurer la

viabilité financière du Fonds. Les modifications seraient mises en œuvre à partir de FIDA12, sans effet rétroactif.

38. Les membres du Comité ont demandé des informations détaillées sur la définition des plafonds et limites en fonction des risques et sur l'ordre de priorité pour l'accès aux ressources. Les membres ont souligné qu'il était nécessaire de consulter les pays et d'établir des rapports idoines, et qu'il importait de s'assurer que les taux appliqués aux financements du MARE étaient supérieurs au coût moyen des emprunts. Le principe d'universalité et l'intérêt d'une offre de ressources adéquate ont été soulignés. Les membres souhaitaient des précisions sur les études menées pour estimer la demande, et ont insisté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes pour gérer les éventuels décalages entre l'offre et la demande.
39. À l'occasion d'une question portant sur la possibilité d'utiliser la tarification comme un moyen de promouvoir les projets difficiles à fort impact sur le développement, certains membres du Comité ont demandé pourquoi la proposition initiale visant à mettre en place des frais avait été supprimée de cette version du document, en indiquant qu'il s'agissait d'une pratique courante et attendue, qui permettrait au FIDA de couvrir les coûts liés aux emprunts, et donc d'assurer la viabilité financière. La direction a indiqué qu'elle souhaitait procéder à un examen approfondi avec les membres avant de décider de mettre en place des frais.
40. La direction a donné des informations détaillées sur les plafonds définis en fonction des risques et les mesures appliquées au portefeuille du FIDA pour assurer entre autres la viabilité financière. La direction a expliqué le processus qui déterminerait l'ordre de priorité pour l'accès à ces fonds, et a indiqué que les informations qui seraient communiquées chaque année comprendraient des précisions sur les ressources du MARE.
41. Les documents ont été considérés comme ayant été examinés et seraient présentés au Conseil d'administration pour approbation à sa prochaine session, et en vue de faire entériner les modifications juridiques devant être approuvées par le Conseil des gouverneurs en février 2022.

Informations actualisées sur la gestion actif-passif (AC 2021/160/R.9) – pour examen

42. La direction a présenté des informations actualisées sur le Cadre de gestion actif-passif, en exposant les progrès accomplis depuis l'approbation en décembre 2019 par le Conseil d'administration des dernières améliorations apportées au cadre, notamment la collaboration entre la Division des services de trésorerie et le Bureau de la gestion globale des risques (RMO) en vertu de l'accord interne de niveaux de services signé récemment, les ressources supplémentaires et les efforts déployés pour organiser les données financières.
43. En réponse à une question, les membres du Comité ont été rassurés sur la flexibilité suffisante de l'accord interne de niveaux de services. Le document a été considéré comme ayant été examiné.

Gestion globale des risques – pour information

44. La direction a présenté des informations actualisées sur l'évolution récente de la gestion globale des risques, en évoquant le travail accompli par RMO depuis la fin de 2020. Il a été noté que la maturité face aux risques à l'échelle de l'institution avait été réexaminée et évaluée en vue de servir de base pour la mise en œuvre effective de plusieurs domaines de surveillance et de gestion des risques. Il a également été indiqué que RMO avait défini des priorités et procédé à l'acquisition de ressources, en tenant dûment compte des outils existants.
45. La direction a donné des précisions sur la gouvernance des risques, en indiquant que la création de comités de gestion des risques permettrait, entre autres, d'instaurer plus efficacement une sensibilisation au risque au sein du FIDA. Ces

comités joueraient le rôle de centre de coordination de la surveillance pour l'examen en temps voulu des risques et leur suivi. Il a été indiqué que trois comités techniques relèveraient du Comité de gestion des risques au FIDA. La direction a également donné des précisions sur l'avancement de la mise en place d'une version améliorée du tableau de bord des risques institutionnels. Les informations fournies ont en outre illustré combien il était important de préserver les notes de crédit obtenues, ainsi que le niveau de coopération avec les agences de notation nécessaire pour y parvenir. Le FIDA était actuellement en phase de surveillance et en contact constant avec les analystes des agences.

46. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées et ont noté les prochaines mesures à prendre dans l'entreprise ardue que représente la mise en place d'une culture du risque.
47. Les informations actualisées ont été notées.

Questions diverses

48. Aucune autre question n'a été abordée sous cette rubrique.